

# Prix Luxembourgeois de la Qualité et de l'Excellence 2017

## Règlement de Participation

## REGLEMENT DU PRIX LUXEMBOURGEOIS DE LA QUALITE ET DE L'EXCELLENCE

### *Acceptation des candidatures :*

Tout organisme, public ou privé, a la possibilité de postuler, sous la condition d'être basé au Luxembourg. Néanmoins, chaque candidature est examinée et validée par le Conseil d'Administration du MLQE. Le Conseil d'Administration peut décider de ne pas accepter certains candidats pour des raisons d'éthique ou de représentativité.

Les candidats s'engagent à remplir le dossier de candidature et à l'envoyer au MLQE avant le 31 juillet 2017. Les candidats doivent être en mesure de présenter leurs résultats sur une durée minimale de 3 années.

### *Processus d'évaluation :*

Le candidat peut considérer certaines informations comme « confidentielles », cependant cette qualification ne doit être utilisée seulement que lorsqu'il s'agit d'informations stratégiques, p.ex. : procédé de fabrication ... Si l'évaluateur estime que le candidat abuse de ce « droit », il en réfère au comité de sélection qui peut disqualifier ce dernier. Les évaluateurs sont liés au Prix Luxembourgeois de la Qualité et de l'Excellence par une charte de confidentialité dont le texte peut être communiqué au candidat s'il le souhaite. Les évaluateurs s'engagent à ne pas proposer leurs services au candidat pendant une durée d'au moins deux ans qui suit l'évaluation.

Le candidat accepte l'ensemble des contraintes liées au processus d'évaluation du Prix Luxembourgeois de la Qualité et de l'Excellence, telles que la visite des évaluateurs sur le site de l'organisme et la consultation de certains documents.

Le candidat ne doit en aucun cas modifier la structure du dossier de candidature (forme et contenu), sous peine de disqualification.

### *Véracité des informations :*

Le candidat s'engage à fournir des informations correctes et véridiques dans son dossier de candidature, ainsi que lors de la visite sur site.

### *Conservation des documents :*

Le candidat accepte que les documents d'évaluation (dossier de candidature et résultats d'évaluation) soient conservés par le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence qui s'engage à respecter la confidentialité de ces informations pendant une durée de 10 ans.

### *Attribution des récompenses :*

Le candidat accepte le caractère irrévocable de toutes les décisions du comité de sélection (validées par le Conseil d'Administration du MLQE). Aucun appel ne pourra être considéré.

### *Cérémonie de remise des prix :*

Si le candidat gagne un prix ou une mention, le lauréat s'engage à être présent le jour de la cérémonie de remise du Prix Luxembourgeois de la Qualité et de l'Excellence.

### *Tarifs :*

La participation au processus d'évaluation du Prix Luxembourgeois de la Qualité et l'Excellence, la séance de restitution dans les locaux du candidat, ainsi que la remise d'un dossier de restitution complet est facturée suivant le schéma ci-dessous :

- |  |                              |          |
|--|------------------------------|----------|
| • Petite entreprise (PE) :             | ≤ 50 salariés                | 500,-€   |
| • Petite et Moyenne entreprise (PME) : | > 50 salariés ≤ 250 salariés | 1.000,-€ |
| • Grande entreprise (GE)               | > 250 salariés               | 1.500,-€ |

Le lauréat s'engage à financer le reportage vidéo qui sera diffusé lors du gala remise des prix du Prix Luxembourgeois de la Qualité et de l'Excellence sans que ce montant ne puisse dépasser 1.750,- € TTC. Ce reportage vidéo est leur propriété et leur sera remis à la suite de la soirée de remise des prix.

### *Utilisation du logo « Prix Luxembourgeois de la Qualité et de l'Excellence » :*

Le lauréat pourra utiliser le logo « Prix Luxembourgeois de la Qualité et de l'Excellence - Lauréat » et, le cas échéant le logo « Mention sur la voie de l'Excellence » pendant 3 ans, en mentionnant l'année où il a reçu le prix.

***Participation répétée :***

Un candidat ayant déjà participé au Prix de la Qualité et de l'Excellence, ne pourra pas concourir l'année suivant sa dernière participation.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ainsi que du processus d'évaluation du Prix Luxembourgeois de la Qualité et de l'Excellence. Je m'engage, au nom de mon organisme, à respecter l'ensemble des conditions de participation citées dans le présent règlement.

Fait à : ..... Le : .....

Pour le candidat (organisme): .....

NOM Prénom : .....

Fonction : .....

Signature : .....